

en soit, je suis heureux que tous les Canadiens aient la possibilité de participer au débat et de voter dans un sens ou dans l'autre à la fin du processus.

Comme on pouvait le prévoir, j'aimerais traiter du contenu de l'entente, c'est-à-dire de la réforme du Sénat, et dire pourquoi je crois qu'il sera difficile de convaincre les Albertains de voter en faveur de cette entente. C'est que la population de l'Alberta souhaite ardemment changer le mode de gouvernement du Canada afin de pouvoir entretenir avec ses élus des relations plus étroites que celles qu'elle peut avoir à l'heure actuelle avec les députés ou les sénateurs.

Les Albertains sont fortement influencés par le système américain car ils ont entièrement accès aux informations et aux dossiers d'affaires courantes en provenance des États-Unis. Ils ont participé à des débats avec divers groupes, y compris la Canada West Foundation, le groupe Triple-E et d'autres regroupements de l'Ouest qui ont fait accepter, par la force de la logique ou de l'intuition, l'idée d'un Parlement d'un genre différent. Il s'agirait d'un Parlement formé de personnes élues qui se présenteraient à nouveau aux électeurs et leur rendraient des comptes en acceptant d'être défaites ou réélues selon ce qu'elles auraient accompli pour leurs électeurs. Je parle ici d'un groupe parlementaire qui exercerait un certain pouvoir sous forme de contrôle de l'exercice du pouvoir exécutif, particulièrement dans les situations de gouvernement majoritaire. En étant bien réaliste, je ne crois pas que qui que ce soit espère la création d'un Sénat semblable à ceux des États-Unis ou de l'Australie.

Examinons ce que les premiers ministres ont proposé. À mon avis, leur proposition se compare si peu aux attentes des Albertains que si nous allons de l'avant ce débat sans obtenir davantage, les gens de cette province se sentiront hautement trahis. Comme je l'ai déclaré il y a quelques instants, il sera très difficile de convaincre les Albertains de voter en faveur de l'entente.

Le véritable pouvoir du Sénat proposé s'exercerait lors des séances mixtes de la Chambre des communes et du Sénat. Les autres pouvoirs sont intéressants. Même s'il y en aurait quelques-unes, les nominations à ratifier ne seraient pas si nombreuses.

Selon moi, la double majorité est une bonne idée, pourvu toutefois que l'on obtienne ce que l'on veut quant à une formule de gouvernement différent. Elle n'apporte certainement rien de plus aux régions de l'ouest du Canada.

Dans le cadre d'un autre programme énergétique national, je crois qu'un gouvernement qui recherche des rentes économiques trouverait un moyen différent de les percevoir. Je doute que la question soit importante. Ce n'est que le symptôme du mal. Un moyen constitutionnel de régler le problème n'est pas ce que nous recherchons. Nous voulons nous attaquer à la cause du problème, c'est le pouvoir dont nous disposons. Tous ces pouvoirs sont bons, mais ils n'ont pas beaucoup d'importance.

Le pouvoir important que l'on propose au Sénat s'exercerait en séance mixte. Or, le nombre des députés par rapport à celui des sénateurs serait de 5,4 à 1. Un calcul rapide permet aux honorables sénateurs de voir si cela les intéresse, car un gouvernement majoritaire qui détient 51,7 p. 100 des sièges à la Chambre des communes n'auraient même pas à se préoccuper

des 60 p. 100 de sénateurs qui se prononceraient contre une mesure au cours d'une séance mixte. Autrement dit, dans tout gouvernement majoritaire depuis 1949, 60 p. 100 des sénateurs se prononçant contre un projet de loi au cours d'une séance mixte n'auraient absolument rien changé à son adoption, à la condition bien sûr que les autres soit 40 p. 100 se prononcent avec le gouvernement.

J'utilise le chiffre de 60 p. 100 parce que, la plupart du temps, un gouvernement est majoritaire quand il obtient 40 p. 100 du vote populaire. Ce pouvoir n'est donc pas important. De toute évidence, pour corriger cette situation, il faudrait imiter les Australiens, qui ont fait en sorte que la dimension de la Chambre des communes par rapport à celle du Sénat est telle qu'une séance mixte donnerait des résultats pratiques. Comme je l'ai fait remarquer en juin, quand j'ai débattu le rapport Beaudoin-Dobbie, il est prévu dans la Constitution australienne que le rapport ne sera jamais supérieur à deux pour un, ou deux membres de la Chambre des représentants pour un sénateur.

Je doute que nous obtenions ce rapport. Cependant, un rapport de l'ordre de 200 pour 62 pourrait signifier qu'une séance mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit acceptable. J'ignore si il existe une forte possibilité qu'un gouvernement fédéral, de façon autonome et avec l'appui du Parlement, modifie à la baisse le nombre des députés, étant donné que les députés auraient peu d'intérêt à le faire. De toute façon, ce serait une façon de corriger la situation.

J'ignore si c'est possible, mais j'étudierai attentivement la question. Cela influencera évidemment ma réponse à la question.

Une autre façon de donner du pouvoir au Sénat résiderait dans un long veto suspensif, ce qui signifierait qu'il devrait avoir complètement le contrôle des séances mixtes, de telle sorte qu'il pourrait imposer des suspensions allant par exemple jusqu'à un an. Dans le rapport du consensus, les premiers ministres ont proposé un délai de 30 jours pour l'étude d'un projet de loi ordinaire.

Ce sont des éléments qui devraient évoluer rapidement. Par «rapidement», j'entends qu'ils devraient être établis clairement d'ici le 26 octobre pour que les Albertains puissent avoir une raison d'appuyer ces propositions.

L'autre question qui m'inquiète, c'est le mode de sélection et la durée du mandat. Comme vous le savez, en Australie, durant de nombreuses années, la durée du mandat des sénateurs a été la même que celle des membres de la Chambre des représentants. Or, les Australiens ont changé tout ceci. Ils avaient un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour qu'ils ont remplacé en 1919 par une forme de représentation proportionnelle pour en arriver au mode de scrutin actuel à vote unique transférable, en 1949. Pourquoi? Parce que sur une période de plus d'un demi-siècle, ils se sont aperçus que les autres systèmes en question ne fonctionnaient pas. Nous sommes tout à fait insensés, à mon avis, de ne pas avoir tiré des leçons de leur expérience. Ce n'est pas une bonne idée de se placer dans une situation semblable à celle d'avant 1919, en Australie, comme on le fait avec le Sénat proposé. Selon moi, nous ne devrions pas agir ainsi; il s'agit plutôt de profiter de l'expérience australienne.